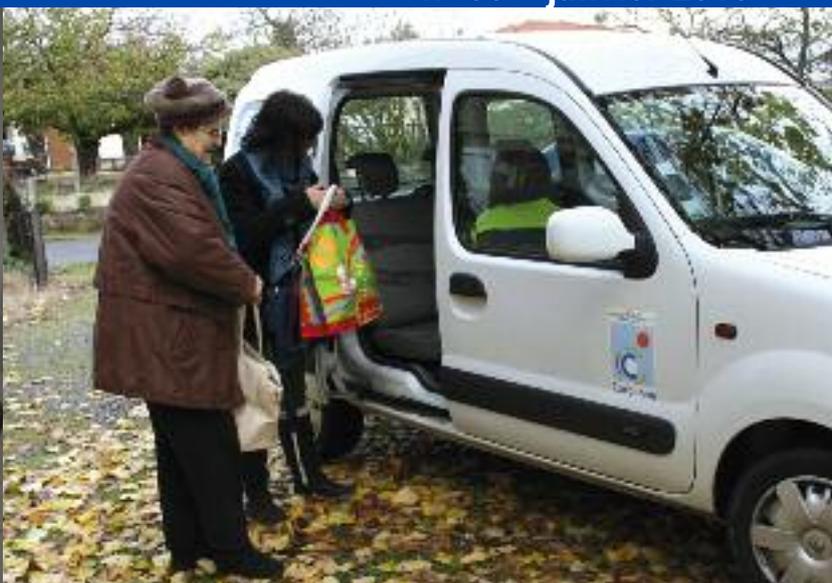


info 107

Bulletin d'informations municipales

n° 53 – janvier 2013



Dossier : L'action sociale communale



Et nos pages : génie urbain, bâtiments, éducation, enfance et jeunesse,
finances, cadre de vie, vie associative, regards sur...
info services....



Retrouvez
toutes les informations
de la vie locale sur
www.ville-carbonne.fr

Editorial	3
Génie urbain	4-6
• Voirie communale : réalisations 2012	4
• Voirie communale : projets 2013	5
• Zoom sur l'éclairage public	6
Dossier : L'action sociale communale	7
• Mireille Grandet présente les lignes directrices de la politique sociale de la ville	7
• Logement social : état des lieux	8
• Réhabilitation de la Résidence Lamartine	8
• Une seule demande, le « dossier unique logement »	9
• Nouveau : deux logements d'urgence	9
• Le service d'Hospitalisation A Domicile de la Clinique Pasteur à Carbonne	9
• Carte loisirs jeunes	10
• Tarifs dégressifs pour la restauration scolaire	10
Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)	
• Seniors en vacances	10
• Le CCAS, un accompagnement concret pour les personnes en difficulté	11
• Entretien avec Carole Lagarde, responsable du CCAS	11
• Service d'Aide à Domicile (SAD)	12
• Transport personnalisé à la demande	13
• Paniers solidaires	13
• 5 ^e édition des Rencontres d'Automne	13
Finances	14
• La maîtrise du budget passe par une gestion optimisée des dépenses	14
Éducation, enfance et jeunesse	15
• Restaurant scolaire : une organisation adaptée à l'âge des enfants	15
• Bienvenue à la nouvelle directrice de l'école maternelle Henri Chanfreau	15
Cadre de vie	16
• Extension du périmètre de l'opération façades	16
• Lutte contre les frelons asiatiques	17
• Concours local des maisons fleuries : 26 participants	17
• Randonnée pédestre, de nouveaux sentiers en projet	18-19
Vie associative	20-21
• MJC : chantier jeunes chez Emmaüs	20
• Centenaire du rugby	20
• Rendez-vous du 7 ^e Art	20
• Expositions à la galerie municipale	20
• Jumelage : CARICAZ (CARbonne, Rieux, CAZères)	21
• A vos agendas	21
Regards sur...	22-23
• Le Pays du Sud Toulousain vous propose de redécouvrir l'Arize	22
• Parrainage officiel de la ville de Nagartzé	22
• Carbonne Info Services	24

Bulletin d'informations municipales de Carbonne, n° 53 janvier 2013.

Édité par la mairie, 31390 Carbonne • Directeur de publication : Guy Hellé • Responsable de la rédaction : Denis Turrel avec le concours de la commission communication et de Sandrine Martin, directrice générale des services • Secrétariat de rédaction : service communication de la mairie.



Pour contacter le Maire

contact@ville-carbonne.fr

Secrétariat : 05 61 87 80 03.

M. le Maire reçoit sur rendez-vous.

Chers concitoyens,

Dans la devise de notre République « **Liberté, Égalité, Fraternité** », les trois idées sont importantes mais celle qui est la plus vite oubliée sitôt énoncée, c'est bien la **Fraternité**.

***Mener une action sociale**, à l'échelle de la commune, revient à traduire dans la vie quotidienne de la cité ce concept de fraternité qui doit imprégner l'action des élus : c'est bien là le cœur de la mission que vous nous avez confiée par votre vote.*

L'enjeu est d'autant plus grand que, dans un pays en crise, la solidarité doit rester notre lien social au plus proche des habitants de notre commune.

Avec l'équipe municipale, nous poursuivons nos efforts pour maintenir cette dimension de solidarité dans nos actions. L'un des outils essentiels de notre intervention dans le domaine social est de toute évidence le CCAS qui se structure efficacement pour devenir un outil encore plus efficient.*

Du logement social que nous suscitons dès l'amorce d'un projet immobilier à l'accompagnement de nos aînés et des personnes en situation de précarité ou de handicap, notre démarche est d'initier et/ou de faciliter un projet, une action vecteurs d'une dimension sociale intégrée.

Parfois, la commune et le CCAS sont les porteurs directs d'un projet jusqu'à sa mise en œuvre : ainsi, les logements d'urgence ou les chambres de passage en sont une bonne illustration, pour l'instant seule structure existante dans le Volvestre.

*Le démarche sociale dépasse la seule dimension de l'aide au logement, à la personne ou la subvention aux associations ; il s'agit aussi de maintenir **le lien social** entre les Carbonnais, au quotidien ou par les manifestations que proposent les associations et la commune. Pour réussir le pari du « vivre ensemble », nous gardons cet objectif du « lien social » comme ligne rouge.*

*C'est pourquoi nous vous invitons à nous faire part de toutes les idées, initiatives, suggestions pour alimenter la « boîte à idées » carbonnaise, car, ne l'oublions pas, chers Carbonnais, **vous** êtes les acteurs principaux de la ville !*

Tout en souhaitant à toutes et à tous de bonnes fêtes, je vous invite à découvrir ce nouveau bulletin municipal.

Bonne année 2013 ! Bona anada 2013 !


Votre Maire
Guy HELLE

(*) CCAS : Centre Communal d'Action Sociale.

Voirie : réalisations 2012

De nombreux travaux d'amélioration de la voirie ont eu lieu en 2012, dont les plus marquants ont été réalisés sur l'Avenue de Toulouse. Mais des opérations de plus petite envergure ont permis aussi d'améliorer les conditions de circulation et la sécurité des piétons et cyclistes, comme par exemple le réaménagement du chemin de Las Peyrères.

L'avenue de Toulouse a fait peau neuve

Après 10 mois de travaux, l'avenue de Toulouse a fait peau neuve. Désormais, les piétons peuvent profiter de trottoirs aménagés et adaptés, les cyclistes sont mis en sécurité et la chaussée a retrouvé un revêtement de qualité pour les automobilistes. Afin d'améliorer la sécurité, un plateau traversant est en cours d'aménagement aux abords du passage inférieur (sous la voie ferrée).



Pavés en porphyre, (pierre naturelle).

Les matériaux employés permettent une requalification des espaces publics et une mise en valeur des constructions.



Avenue de Toulouse, réunion de chantier.



Avenue de Toulouse, réfection du revêtement et des trottoirs.



Réalisation des trottoirs et réfection du revêtement, chemin Las Peyrères.

Chemin de Las Peyrères

Cette voie communale a connu un fort développement urbain ces dernières années, et les conditions de circulation étaient devenues dangereuses, notamment pour les piétons. Les travaux réalisés à l'automne 2012 ont permis de créer des cheminements piétonniers, et de reprendre le revêtement des voies de circulation.

Voirie : projets 2013

En 2013, le programme d'amélioration de la voirie va continuer, avec un accent particulier sur la réalisation de parcs de stationnement (création d'un parking avenue Prosjean côté Garonne, reprise du parking place de la République / rue de la Roche, étude d'un parking cité Lamartine, etc.) et la réfection du mur de la Vendangeuse.



Été 2013, la Vendangeuse va retrouver sa place (photomontage).

Exemple de gabions.

Le Conseil Général de Haute-Garonne va réaliser en 2013 la reconstruction du mur de soutènement. Il sera en gabions et intégrera un escalier permettant l'accès au contrebas (dans la perspec-

tive d'un aménagement paysager qui sera envisagé ultérieurement). Ces travaux doivent être terminés en juillet 2013 avant les fêtes de la Saint-Laurent.

Bâtiments communaux

Les travaux réalisés en 2012 ont permis de rénover et d'améliorer les conditions de fonctionnement de plusieurs bâtiments communaux.

Mairie

Les travaux d'extension et la rénovation des bureaux permettent d'améliorer les conditions d'accueil du public, et les conditions de travail des services administratifs.

Sac à Malices

Des locaux rénovés et des économies d'énergie avec la rénovation du système de chauffage.

Groupe Scolaire Henri Chanfreau

Les travaux de rénovation des locaux ont eu lieu cet été, permettant d'améliorer les conditions d'accueil.



École maternelle Henri Chanfreau, réfection des toilettes.

Zoom sur l'éclairage public

L'éclairage public relève autant de la sécurité des usagers de la voirie que de la qualité de leur cadre de vie. Aujourd'hui, il ne s'agit plus de multiplier les points lumineux mais de les équilibrer de façon pertinente, en garantissant un éclairage plus performant tout en réalisant des économies d'énergie.

Qui en a la gestion ?

L'entretien, la rénovation et les extensions de réseaux font partie des missions du Syndicat Départemental d'Electricité de la Haute-Garonne (SDEHG) à qui la commune de Carbonne comme l'ensemble des communes de Haute-Garonne, a délégué cette compétence.

Sa mission, le SDEHG l'exerce en étroite collaboration avec les services techniques communaux. Cette mission de service public comprend également l'entretien et la rénovation des feux tricolores et l'éclairage des surfaces des terrains de sport non couverts.

Nature des travaux d'éclairage public

Il porte sur la création de nouveaux réseaux, sur l'entretien et la rénovation des réseaux existants depuis plus de vingt ans.

Un Système d'Information Géographique (SIG) a été mis en place par le SDEHG afin de cartographier les 1756 points lumineux de la commune et les coffrets de commandes.

Ce SIG permet de consulter les caractéristiques du réseau et d'émettre les déclarations de pannes constatées soit par les riverains, soit lors de la tournée mensuelle de vérification réalisée par les services techniques.

Eclairage public efficace et économies d'énergie

Afin de réduire le coût énergétique de l'éclairage, le SDEHG propose des dispositifs très performants en la matière : dépenser moins tout en éclairant mieux.

L'économie énergétique passe par :

- **la mise en place de lampes basse consommation et le remplacement des boules énergivores.**

Par exemple, le remplacement des lampes du Pont de Jumelage et de la Place Jules Ferry permettra de diminuer de 50 % la consommation,

- **l'utilisation de luminaires haute performance** pour les nouveaux points lumineux. Par exemple les luminaires installés sur l'avenue de Toulouse ont une consommation de 30 % inférieure à équivalentement équivalent,



L'éclairage « boules » du pont du Jumelage va être remplacé par des lampes basse consommation moins énergivores.

- la gestion des systèmes d'allumage par horloge astronomique permet une **optimisation des heures d'allumage en fonction de la saison**, ce qui représente environ 10 % d'économies d'énergie.

- **la mise en place de réducteurs de puissance ou de ballasts électroniques** optimise les consommations et augmente la durée de vie des appareils.

Ces économies d'énergie vont de pair avec un éclairage plus performant. En effet, les réflecteurs des appareils d'éclairage sont de plus en plus efficaces, le rabattement des flux lumineux vers le sol permet d'améliorer le niveau d'éclairage tout en abaissant la consommation.

Ainsi, l'utilisation de lampes à très haut rendement, les outils de variation et de contrôle des éclairages publics permettent de diffuser un bon niveau de lumière au moment le plus opportun.

Cet ensemble de dispositifs serait insuffisant sans la mobilisation des agents municipaux et de l'ensemble des services techniques municipaux. C'est ainsi que la Commune de Carbonne résout au mieux les problèmes d'éclairage public, source de confort et de sécurité.

Contact :

En cas de panne n'hésitez pas à contacter les services techniques municipaux au 05.61.87.94.26. ●



Avenue de Toulouse, l'éclairage faible consommation, nouvellement installé est à double orientation à la fois sur la chaussée et sur le trottoir.

L'action sociale communale

La politique sociale de la ville conduite par Mireille Grandet, adjointe à la solidarité et à l'action sociale tend à favoriser la cohésion sociale entre les personnes toutes générations confondues et à permettre à chacun de vivre dans la dignité.

Mireille Grandet présente les lignes directrices de la politique sociale de la ville de Carbone



Mireille Grandet, adjointe au Maire déléguée à l'action sociale et à la solidarité.

Dans un contexte économique difficile, il est plus que jamais indispensable de renforcer la politique sociale à l'égard des Carbonnais pour les accompagner face au chômage, aux ruptures familiales, à la dépendance, aux difficultés pour se loger, etc. La Commission

solidarité et action sociale de la commune examine et étudie les possibilités de mettre en place des actions répondant à un souci de justice sociale. Notre travail est complémentaire à celui du Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.). A ce jour, plusieurs initiatives municipales sont en place en faveur des enfants, des adolescents, des familles ou des seniors. Il existe les tarifs dégressifs pour le restaurant scolaire, la carte loisirs jeunes, les aides municipales pour les voyages scolaires (classes découvertes...), le soutien de la ville pour la création de logements sociaux et de chambres de passage. D'autre part, l'observatoire social nous permet de réunir l'ensemble des acteurs sociaux du territoire carbonnais

(associations caritatives d'insertion, travailleurs sociaux, chefs d'établissements scolaires, gendarmerie, police municipale...) pour évaluer les besoins et les problèmes rencontrés sur le terrain. A l'issue de ces rencontres, un comité de pilotage emploi-formation vient de se créer, la première réunion a eu lieu en septembre dernier, il est piloté par le CCAS. Des réflexions sont engagées sur les questions de l'orientation, de l'emploi et de la formation professionnelle des jeunes. L'équipe municipale a également souhaité créer en 2008 deux commissions extra-municipales pour les aînés et pour le handicap, qui ont un rôle consultatif. Elles permettent de mieux connaître les problématiques de chacun et d'insuffler des initiatives pour améliorer leur quotidien. Il y a aussi, deux logements d'urgence nouvellement réalisés par la ville et gérés par le CCAS. Des projets sont à l'étude : une résidence inter-génération pourrait voir le jour aux anciens Ets Icart (avenue Etienne Prosjean à côté de la Résidence Jallier) et des jardins familiaux vont peut être s'organiser dans les gages...

Le dynamisme de la politique sociale municipale ne doit pas occulter l'efficacité du travail accompli par les bénévoles des associations caritatives (Resto du cœur, Croix Rouge, Emmaüs...).

(*) CCAS : Centre Communal d'Action Sociale.

Politique sociale de la ville

Le logement social : état des lieux

Pour répondre à une demande croissante d'habitations à loyer modéré par nos administrés, chaque année de nouveaux logements sociaux voient le jour à Carbonne.

Fin 2011, le parc locatif HLM comprenait 145 logements. On en comptabilise, fin 2012, 174 soit 29 logements locatifs supplémentaires. Ce chiffre n'inclut pas les logements sociaux à l'accession à la propriété et le parc locatif privé.

La commune intervient aussi en apportant une garantie d'emprunt pour la réalisation d'un programme de logements sociaux (30 %), en complément du Conseil Général (70 %), et cela sur décision du Conseil Municipal.



Résidence « Les Jardins de Gaby » avenue de Toulouse.

EN PROJET

- Rue Jean-Jaurès (bâtiments ancien café PMU), un projet de la SA Les Chalets comprenant 10 logements a débuté en novembre 2012.

- Avenue Etienne Prosjean (anciens Ets Bombail ou lcart), sur une partie du terrain, projet de résidence inter-générationnelle de la SA Les Chalets.

Programmes achevés en 2012

Opérateurs	Type de logements	Lieu et nom du programme	Fin des travaux
Patrimoine La Languedocienne	16 pavillons locatifs et 8 en accession à la propriété.	avenue Aristide Briand « Les Jardins de Garonne »	septembre 2012
Colomiers Habitat	13 pavillons locatifs et 11 en accession à la propriété.	avenue de Toulouse « Les Jardins de Gaby »	octobre 2012

Réhabilitation par l'OPH 31 de la Résidence Lamartine

D'importants travaux de réfection, d'amélioration énergétique et d'accessibilité ont été réalisés par l'OPH 31, sur les 21 logements de la Résidence Lamartine. Un poste de gardien d'immeuble a été créé avec un local adapté. Il est occupé par Sylvie Souarès-Rodrigues.



11 décembre 2012, inauguration de la Résidence Lamartine. Jean-Michel Fabre (président de l'OPH 31 et conseiller général) coupe le ruban tricolore en présence de Sylvie Souarès-Rodrigues (gardienne de l'immeuble), Gérard Roujas (conseiller général), Bernard Bros (maire adjoint), Mireille Grandet (maire adjointe), Jacques Leclerc (conseiller général), Francis Pierre (directeur général de l'OPH 31) et Catherine Scatena (directrice financière et administrative de l'OPH 31).

Logement social : une seule demande, le « dossier unique logement »

Toute personne qui souhaite obtenir un logement d'habitation à loyer modéré (HLM) doit constituer un dossier. Ce dossier unique doit être retiré à l'accueil de la mairie. Un seul formulaire (cerfa n°14069*01) doit être déposé ou téléchargé sur <http://vosdroits.service-public.fr> pour toutes les demandes effectuées. Aucun frais de dossier n'est réclamé lors de la demande de logement, ni lors de la signature du bail.

Le dépôt du dossier doit s'effectuer auprès d'un service qui enregistre les demandes :

- Bailleur social
 - Mairie
 - Ou Comité Interprofessionnel du Logement (CIL) d'Action logement si le salarié est employé par une entreprise cotisant au 1% logement.
- Le dépôt de la demande donne lieu à l'affectation d'un numéro d'enregistrement unique départemental et à la délivrance d'une attestation.

Vous pouvez retrouver le détail de la procédure sur le site du gouvernement :

<http://vosdroits.service-public.fr> dans l'onglet « Particulier -> Logement » ou vous renseigner auprès du CCAS à la Mairie.

Tél. 05 61 87 80 03.

Le service d'Hospitalisation À Domicile de la Clinique Pasteur à Carbonne (HAD)

Le service d'hospitalisation à domicile dépendant de la Clinique Pasteur s'est installé en mai 2010 à l'ancienne école du Lançon aménagée, à cet effet, par la mairie.

Les locaux loués par la Clinique comprennent un secrétariat administratif et médical, la logistique, le stockage du matériel nécessaire aux interventions à domicile.

Le service s'est très vite développé pour un secteur allant de Muret à Cazères et de Rieumes à Auterive. Il est animé par une équipe comprenant un médecin coordonnateur, un cadre de santé, des infirmiers(es) et aides soignants(es) ainsi qu'une assistance sociale et un psychologue. Cette équipe travaille en étroite collaboration avec les professionnels de santé du patient hospitalisé (médecin traitant, infirmières libérales, kiné, pharmacien)

Destinée à raccourcir ou éviter l'hospitalisation, l'HAD correspond à des prises en charge complexes nécessitant des soins techniques hospitaliers : assistance respiratoire, alimentation parentérale, soins palliatifs, traitement de la douleur, pansements complexes, traitements post chirurgicaux.

Les demandes d'hospitalisation à domicile sont formulées par le médecin généraliste ou hospitalier, l'admission est faite après évaluation par le médecin coordonnateur et mise en place du dispositif de soins.



Service HAD, antenne de Carbonne : route du Lançon, Tél : 05.62.21.37.51.

Nouveau : deux logements d'urgence

Situés rue Gambetta, deux appartements type T4 ont été réhabilités par la commune fin 2012 et sont réservés pour des logements d'urgence uniquement. La commune de Carbonne en est propriétaire et délègue la gestion des deux appartements au CCAS par convention (conseil municipal du 21.11.2012).



Type T4, ces logements sont meublés et attribués pour des situations d'urgence uniquement.

Meublés par le CCAS, ils sont attribués de manière exceptionnelle pour des situations d'urgence (trois mois avec renouvellement sur dérogation) moyennant une participation aux charges courantes (eau et énergie).

Chambres de passage

La commune possède deux chambres de passage gérées par la Police Municipale permettant aux « routards » de s'abriter pour une ou deux nuits afin d'éviter leur couchage à l'extérieur. Ils bénéficient, s'ils le souhaitent, de bons alimentaires financés par la Croix Rouge (valeur du bon 10 €).

Fréquentation des chambres de passages :

2009 : 22 passages.

2010 : 28 passages

2011 : 39 passages et 8 bons alimentaires distribués.

2012 : 38 passages et 15 bons alimentaires distribués.



Aide pour les voyages scolaires au groupe scolaire Henri Chanfreau

Le CCAS alloue une aide financière (25 %, 50 % ou 75 % du montant du voyage) pour les familles en difficulté afin de permettre aux enfants de participer aux classes découvertes comme leurs camarades. En 2011/2012, 21 familles ont reçu une aide financière du CCAS, ce qui représente 1 587 € (17 familles subventionnées à 75 % et 4 à 50 %).

Carte loisirs jeunes

Ce dispositif favorise la pratique d'activités sportives et culturelles pour les enfants et les adolescents de Carbonne. La commune prend en charge une part du montant de trois activités (l'abonnement piscine peut s'ajouter aux trois activités) sur la base du revenu de référence du foyer et le reverse à l'association pour l'activité choisie par le bénéficiaire.

Bilan du dispositif depuis 2008

Période	Nombre de cartes délivrées	Montant pris en charge par la mairie
2008-2009	123	11 281.25 €
2009-2010	134	12 028.88 €
2010-2011	146	18 072.00 €
2011-2012	155	16 532.75 €



La carte loisirs jeunes est à demander à l'accueil de la Mairie.

« Seniors en vacances »

Nous vous avons présenté dans l'Info 107 n°49 l'opération « Seniors en vacances ». Le Centre Communal d'Action Sociale de Carbonne (CCAS) en est partenaire avec l'Association Nationale pour les Chèques Vacances (ANCV) et l'association Tremplin afin de développer l'accès aux vacances pour tous.

Rappel des conditions pour bénéficier du dispositif « Seniors en vacances » :

- Être âgé de 65 ans ou plus.
 - Être retraité ou sans activité professionnelle.
 - Pour le conjoint il n'y a pas de conditions.
- Pour bénéficier de l'aide ANCV (50 % du prix du séjour), fournir le dernier avis d'imposition.

Projet de séjour 2013

Le CCAS propose aux Carbonnaises et Carbonnais, âgées de 60 ans ou plus un séjour dont la destination et le programme vous seront communiqués ultérieurement.

Les places sont limitées. Renseignements et inscriptions auprès du CCAS, place Jules Ferry, 31390 Carbonne. Tél. 05 61 87 80 03.

Tarif dégressif pour la restauration scolaire

Afin de soutenir les familles et de garantir l'accès de tous les élèves au restaurant scolaire des écoles Henri Chanfreau, le conseil municipal du 21/10/2008 a voté à l'unanimité la mise en place des tarifs dégressifs pour la restauration scolaire. Ce dispositif a été impulsé par la commission municipale éducation, enfance et jeunesse, présidée par Marie-Caroline Tempesta. L'aide est octroyée sous conditions de ressources.

Barèmes

Tranches	Aide de la ville	Prix du repas
De 0 à 250 €/pers./mois	75 %	0.70 €
De 251 à 350 €/pers./mois	50 %	1.40 €
De 351 à 550 €/pers./mois	25 %	2.10 €
550 €/pers./mois Non carbonnais Elèves, Enseignants, agents municipaux...	}	2.80 €

Des barèmes tenant compte du budget réel des familles, en fonction du nombre d'enfants et du « reste à vivre » ont été établis (cf. tableau). Pour l'année scolaire 2011/2012, 486 familles ont bénéficié des tarifs dégressifs soit 658 enfants.

Aide municipale pour la restauration scolaire

Période	Montant pris en charge par la mairie
2009-2010	33 068 €
2010-2011	33 523 €
2011-2012	32 666 €

RAPPEL
Coût réel
du repas
6.52 €



Le CCAS, un accompagnement concret pour les personnes en difficulté

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) assure aux carbonnaises et aux carbonnais quels que soient leur âge, leur condition sociale ou les difficultés qu'ils rencontrent, un service public au plus proche de leurs préoccupations. Acteur majeur de la politique sociale de la municipalité, le C.C.A.S. de la ville œuvre en lien étroit avec la commune mais également avec les services de l'Etat, la Caisse d'Allocations Familiales (C.A.F.), le Conseil Général de la Haute-Garonne, les autres institutions publiques et l'ensemble du secteur associatif local.

Entretien avec Carole Lagarde, responsable du CCAS, conseillère en économie sociale et familiale



Carole Lagarde.

Présentez nous le CCAS ?

Le CCAS est un établissement public communal, avec un budget et un personnel indépendants, dirigé par un conseil d'administration. Le président est le maire, Guy Hellé, la présidente déléguée est Mirielle Grandet, adjointe au maire et je suis la responsable de la structure. Le CCAS s'est installé dans ses nouveaux bureaux en septembre 2012 situés dans la nouvelle extension de la Mairie. Ces aménagements ont permis d'améliorer l'accueil et l'intimité des personnes qui nous sollicitent.



Les bureaux du CCAS sont ouverts du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 30 et l'après-midi sur rendez-vous. Céline Milan et Catherine Antalova sont à votre écoute.



Conseil d'administration du CCAS, le 6 décembre 2012.

Quelles sont ses missions ?

Le CCAS a pour vocation d'accueillir des personnes en difficulté et de les orienter vers les différentes structures en les accompagnant dans leurs démarches sociales et administratives afin de prévenir les situations d'exclusion sociale. C'est aussi, un rôle d'écoute et d'information pour toutes les questions liées à la vie quotidienne. Un autre volet important de notre activité, le Service d'Aide à Domicile (SAD) répond aux besoins de tous les carbonnais, il est géré par le CCAS. 18 aides à domicile sont sur le terrain 7 jours sur 7. Toujours dans un souci de maintenir les personnes à leur domicile, nous avons un service de portage de repas à domicile et le transport personnalisé à la demande.

Est-ce que tout le monde peut utiliser les services du CCAS ?

Oui bien sûr, le CCAS est un service social tout public que vous soyez actif, inactif ou retraité, la seule condition c'est d'être Carbonnais.

Centre Communal
d'Action Sociale (CCAS)

Carole Lagarde
Place Jules Ferry,
31390 Carbonne.
Tél. 05 61 87 80 03.
Courriel :
ccas@ville-carbonne.fr

Service d'Aide à Domicile (SAD)

Le Service d'Aide à Domicile (SAD) est géré par le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS). Depuis plus de 30 ans, il répond à la demande des personnes âgées, handicapées ou convalescentes. L'ensemble des foyers carbonnais, actifs ou retraités, peut utiliser ce service. Grâce à l'agrément de l'État, l'ensemble des prestations est accessible aussi bien à des ménages, des retraités, des célibataires, imposables ou non imposables.



Autour de Carole Lagarde, toute l'équipe du CCAS.



Les plus du service

- **Le portage des repas à domicile.** Prochainement, ce service va évoluer et sera en mesure de proposer deux menus hebdomadaires au choix à tous les Carbonnais intéressés. Les commandes sont enregistrées par le CCAS situé à la Mairie ou par téléphone au 05 61 87 80 03.
- **Un véhicule de service est utilisé pour les bénéficiaires du service d'aide à domicile** dans le cadre de missions spécifiques normées par l'Aide Personnalisée d'Autonomie (APA) du Conseil Général. Par exemple l'aide et l'accompagnement aux courses permet de stimuler l'autonomie de la personne.
- **Fonctionnement 7 jours sur 7 de 8 h à 19 h**, dimanches et jours fériés exclusivement sur prescription du plan d'aide pour éviter l'isolement.

Des solutions pour améliorer votre quotidien

- **Aide dans les actes essentiels de la vie** (toilette, changes, lever, préparation et prise des repas, coucher...).
- **Aide aux services ménagers** (entretien du lieu de vie, du linge, les courses...).
- **Aide aux déplacements extérieurs** (médecin, pharmacie, coiffeur...).

Le financement peut être octroyé par :

- le **Conseil Général : Aide Personnalisée à l'Autonomie (APA)**,
- les **caisses de retraite**,
- les **mutuelles**,
- les **Chèques Emploi-Service Universel (CESU préfinancés sont acceptés)**.

Avantage fiscal

- **Déduction fiscale jusqu'à 50 % des frais engagés** selon la loi des finances en vigueur.
- **Si vous êtes imposable :** vous bénéficiez d'une réduction fiscale à hauteur de 50 % des prestations effectuées.
- **Si vous n'êtes pas imposable :** vous bénéficiez d'un crédit d'impôt à hauteur de 50 % des prestations effectuées.

Chaque cas est unique. Ne pas hésiter à contacter le Service d'Aide à Domicile (SAD) géré par le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) pour une étude personnalisée de vos besoins ou de ceux de vos proches. Les dispositifs sont nombreux, il y a toujours une solution.

À votre disposition pour en parler.

CCAS : place Jules Ferry - 31390 Carbonne.
Tél. 05 61 87 80 03.
Courriel : ccas@ville-carbonne.fr

Transport personnalisé à la demande

Vous êtes isolé(e) sans moyen de transport ou vous avez des difficultés à vous déplacer (personne en situation de handicap), vous avez plus de 65 ans et vous êtes domicilié(e) à Carbonne : vous pouvez bénéficier de ce type de transport financé par le CCAS.

Un véhicule est mis à disposition par le CCAS le mardi et le vendredi matin de 9 h 30 à 12 h. La navette vous prend chez vous et vous amène à votre rendez-vous (médecin, coiffeur...) ou pour faire des courses à Carbonne.



Deux passages hebdomadaires (mardi et vendredi matin) du transport à la demande.

Pour vos droits, renseignements auprès du CCAS (Carole Lagarde) au 05 61 87 80 03.

Pour l'inscription, contactez la Régie des Transports au plus tard la veille (jeudi) : 05 61 97 69 53.

Ou en envoyant un courriel : regie.carbonne@wanadoo.fr.

Jours	Destination
Mardi matin	Centre ville de Carbonne
Vendredi matin	Zone commerciale de Carbonne



Collecte du Sang

• Lundi 22 avril 2013 de 10 h à 13 h et de 15 h à 19 h à la mairie, salle du conseil municipal.

Acteurs locaux partenaires de l'action sociale :

Délégation Croix Rouge Carbonne/Cazères

Ses missions : accueil, écoute, aide alimentaire, aide financière, vente et don de linge.

25, rue du Sculpteur Abbal
Lundi : 14 h 30 à 17 h.
Jeudi : 9 h 30 à 12 h 30.

Emmaüs Volvestre

1, rue des Artisans, ZI de Naudon
Tél. 05 61 87 26 68.
Courriel : emmaus.carbonne@free.fr

Vente au bric à brac le jeudi de 9 h à 12 h et le samedi de 10 h à 17 h.

Dons ouverts du mardi au samedi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h.

Restaurant du Coeur

Rue Lucien Cassagne (derrière la bibliothèque)
Aide alimentaire aux personnes démunies.
La campagne d'hiver a débuté à Carbonne le 27 novembre dernier.
Distribution tous les mardis après-midi.
Pour toute nouvelle inscription, prendre rendez-vous par téléphone au 06 01 88 77 58.

Paniers solidaires



Tous les mardis, un panier de légumes frais préparé par « Les Jardins du Volvestre » est à retirer au CCAS pour les personnes qui ont fait l'objet d'une évaluation sociale auprès de Carole Lagarde. Cette opération pilote a débuté en juillet 2012. A ce jour, huit familles bénéficient des paniers de légumes au prix de 2 €.

Renseignements et évaluation au service social du CCAS. Tél. 05 61 87 80 03.

5^e édition des « Rencontres d'Automne »



Cette rencontre inter-générationnelle a permis aux Carbonnais, aux enfants de la MJC, aux résidents de la Maison de Retraite Jallier de se retrouver pour un agréable moment. 141 personnes ont participé à un goûter/spectacle, sur le thème des Guinguettes, organisé et financé par le CCAS. La salle des fêtes avait des airs de bords de Marne grâce aux enfants de la MJC qui avaient confectionné l'ensemble des décors des tables et de la scène.

La maîtrise du budget passe par une gestion optimisée des dépenses

Lorsque nous élaborons le budget communal, nous n'avons pas pour habitude d'utiliser le levier de l'impôt comme seul moyen de financer nos charges de fonctionnement. Depuis de nombreuses années nos services maîtrisent les budgets alloués et remettent en question leur manière de fonctionner afin de gagner du temps et de l'argent.

La notion de service public n'exclut pas de chercher l'optimisation du fonctionnement des services, la maîtrise des charges de fonctionnement afin de de générer des économies.

Du personnel spécialisé

Les charges des fonctionnement sont principalement constituées par les dépenses de personnel. **Les effectifs municipaux évoluent peu.** Nos investissements en matériel ont toujours pour objectif d'améliorer les conditions de travail de nos agents et de **gagner du temps sur certaines missions.** De plus, **les recrutements sont toujours guidés par des exigences de compétences afin de ne plus externaliser certaines prestations.** C'est le cas, par exemple, dans les domaines de la communication, de l'élagage, de l'arrosage intégré, de la maçonnerie. La formation de nos agents répond à un souhait de spécialisation.

Des investissements pour réduire les dépenses de fonctionnement

Parmi les travaux récents permettant de réduire les charges de fonctionnement, citons :

- **École Henri Chanfreau** : nous avons profité de travaux de rénovation des faux plafonds pour **renforcer l'isolation du bâtiment** et ainsi **réduire les coûts de chauffage.** De même, la **programmation de l'éclairage extérieur** a un **impact positif sur la facture d'électricité.**
- **Mairie et Centre Technique Municipal** : les travaux récents d'agrandissement de ces locaux ont permis de **mettre en œuvre une programmation contrôlée du chauffage.**
- **Centre de loisirs, bibliothèque et école de musique** : le remplacement de la chaudière au fuel par une **chaudière à condensation à haut rendement** permet également une **programmation contrôlée du chauffage** ; d'anciens radiateurs ont été remplacés par des **radiateurs équipés de robinets thermostatiques.**
- **Centre de loisirs, MJC, école de musique, CMPI, centre associatif et bientôt bibliothèque** : remplacement de la toiture en éverite par des panneaux sandwichs isolés.
- **Ensemble des bâtiments publics** : remplacement des appareils d'éclairage énergivores par des **ampoules basse consommation.** L'éclairage de Noël est réalisé avec des motifs à base de Led.
- **Sites de la ville** : mise en place d'**arrosage intégré** permettant de réduire les quantités d'eau utilisées et le temps de travail des agents. De plus, **chaque compteur d'eau est analysé annuellement** en vue de la détection de fuites ou de consommations anormalement élevées.

Un service Achat – Marchés publics

Ce service mis en place en 2004 a permis de réaliser des économies notoires dans tous nos secteurs d'activités ; en effet une **mise en concurrence quasi systématique** a eu un **impact non négligeable sur les prix pratiqués.** De plus la négociation avec les entreprises est souvent mise en œuvre.

Une gestion différenciée des sites

Le service « cadre de vie » met désormais en œuvre la gestion différenciée. C'est une manière de **gérer les espaces verts en appliquant un entretien d'intensité différente** en fonction des usages et des fonctions de chaque espace. Elle est mise en place afin d'**économiser du temps d'entretien, de réduire les coûts et de mieux respecter l'environnement.**

Des outils d'aide à la gestion quotidienne

Les services de la ville se sont dotés d'**outils d'aide à la gestion** des équipements qui permettent un **meilleur suivi au quotidien.**

Il s'agit notamment de l'application « Dialège » mise à disposition par EDF. Elle permet de faire un **suivi précis de la consommation** de tous les compteurs et points d'éclairage public.

BUDGETS ANNEXES

En complément de l'Info 107 n°52 (juillet 2012) où le budget communal vous a été présenté en détail, existent :

Eau (distribution) :

Fonctionnement :
Recettes : 775 040 €
Dépenses : 775 040 €

Investissement

Recettes : 1 478 751 €
Dépenses : 1 478 751 €

Pompes funèbres (service public) :

Fonctionnement :
Recettes : 2 135,34 €
Dépenses : 2 135,34 €

ZI de Naudon :

Dépenses d'investissement pour l'acquisition et la viabilisation des parcelles (financées par l'emprunt) :
626 055,57 €

Recettes attendues par la vente des lots : 626 055,57 €

Actuellement, la commission des finances analyse l'exécution des budgets 2012 pour élaborer le compte administratif de l'année échu. Seront préparés sur cette base les budgets 2013.

Restaurant scolaire : une organisation adaptée à l'âge des enfants

Afin d'améliorer la qualité d'accueil au restaurant scolaire, une nouvelle organisation a été mise en place à la rentrée par la municipalité. 23 agents municipaux et 25 de la MJC encadrent les enfants pendant la pause méridienne.



Chez les plus grands, un adulte référent s'assure du bon déroulement du repas.

Du côté maternelle (chez les tout petits), une Aide Territoriale Spécialisée des Ecoles Maternelles (ATSEM) est assise à chaque table de huit enfants. Elle a pour mission de les accompagner dans la prise des repas en les invitant à goûter les divers plats proposés.

Pour les plus grands, un adulte a la responsabilité d'une table, il sert les enfants et s'assure du bon déroulement du repas.



Chez les tout petits, l'ATSEM est assise avec eux pendant le repas.

Bienvenue à la nouvelle directrice de l'école maternelle Henri Chanfreau



Septembre 2012, arrivée de Diane Zimmermann, à l'école maternelle Henri Chanfreau pour occuper le poste de directrice. Elle a remplacé Françoise Pol partie à la retraite en juin 2012.

Du côté élémentaire, la cantine a été divisée en zones en fonction des classes. Les enfants retrouvent tous les jours leur zone et leur adulte référent (personnel MJC ou Mairie). De plus, de nouvelles activités sont proposées par les animateurs : ateliers d'expression corporelle (danse, théâtre), plateaux sportifs et atelier d'activités manuelles. Ainsi, les enfants mieux encadrés profitent avec plus de sérénité et de sécurité de ce moment de détente qu'est la pause méridienne.

Des nouvelles du futur groupe scolaire sur la zone Millet

Les travaux de voirie et réseaux pour l'accès au chantier du futur groupe scolaire devraient débuter fin du 1^{er} trimestre 2013. Le chantier de l'école devrait commencer au mois de mai 2013.

La municipalité se prépare à mettre en place la semaine de 4,5 jours dès la rentrée de septembre 2013

Déchetterie de Carbonne

Horaires d'ouverture :
 du mardi au samedi
 de 8 h 30 à 12 h
 et de 14 h à 18 h
 Les déchetteries sont
 ouvertes uniquement aux
 particuliers résidant sur le
 territoire du Volvestre munis
 du macaron et de la carte
 d'accès. Ces pièces sont à
 retirer gratuitement auprès
 de la mairie de votre
 commune ou à la
 Communauté de Communes
 du Volvestre sur présentation
 de la carte grise du véhicule
 utilisé et d'un justificatif de
 domicile.
 La quantité est limitée
 à 1,5 m³ par jour
 et par usager.

**Nouvelles filières
 de récupération
 à la déchetterie**

Il est désormais possible
 d'y déposer les cartouches
 d'encre usagées, les piles et
 accumulateurs ainsi que les
 huiles alimentaires usagées
 (huiles de friteuses).
 Renseignements
 complémentaires au
 05.61.90.80.70 ou par mail
 à services-techniques@cc-volvestre.fr

**Ramassage
 des encombrants**

Vendredi 26 avril 2013.
 Inscription préalable
 indispensable auprès des
 services techniques de la
 communauté de communes
 du Volvestre avant le
 mercredi 24 avril.
 Tél. 05 61 90 80 70.

Extension du périmètre de l'opération façades

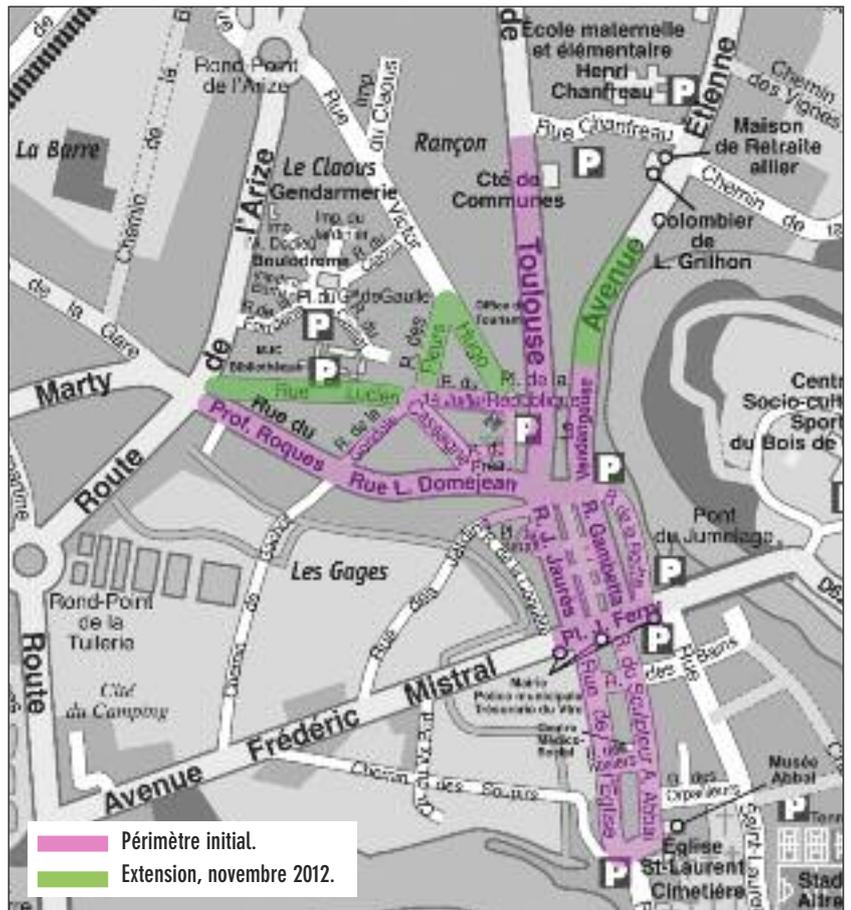
Lors de la séance du 20.11.2012, le conseil municipal a décidé d'agrandir le périmètre de l'opération façades.

Extension du périmètre :

- à la rue Victor Hugo jusqu'à l'intersection de la rue des fleurs,
- à la rue des Fleurs,
- à la rue Lucien Cassagne,
- à l'avenue Etienne Projean (jusqu'aux anciens Ets Icart ou Bombail).
- sont incluses dans le périmètre les façades arrières de la rue Jean-Jaurès et de la rue de l'Église.

Tous les immeubles inscrits dans le périmètre ci-contre peuvent prétendre à une aide dans la mesure où ils disposent d'une façade donnant sur l'espace public. Le dossier de demande d'aide financière municipale pour l'opération «façades» est à retirer au service urbanisme de la mairie ; la commission cadre de vie étudie sa recevabilité.

Pour vous aider dans vos démarches et au montage de votre dossier, la ville met à votre disposition une architecte-conseil, Brigitte Uhlmann. Renseignements : 05 61 87 80 03.



**Permanences
 gratuites
 de l'architecte
 conseil pour 2013**

Brigitte Uhlmann
 reçoit
 de 10 h à 12 h
 à la mairie.

- Mardi 29 janvier
- Mardi 5 mars
- Mardi 9 avril
- Mardi 14 mai
- Mardi 12 juin

- Mardi 16 juillet
- Mardi 10 septembre
- Mardi 8 octobre
- Mardi 12 novembre
- Mardi 17 décembre

RAPPEL : propreté de la ville

Nous vous rappelons que les conteneurs doivent être sortis **la veille au soir du jour de ramassage** et retirés de la voie publique après le passage de la collecte le jour même. Pour toute information complémentaire, vous pouvez joindre les services de la Communauté de Communes du Volvestre au 05.61.90.80.70 ou par mail contact@cc-volvestre.fr.

Autocollants « Stop-pub » pour les boîtes aux lettres

Les personnes qui ne désirent plus de publicité dans leur boîte aux lettres peuvent y apposer un autocollant dénommé « STOP-PUB » tout en continuant à recevoir l'information des collectivités. Cet autocollant peut être retiré gratuitement auprès des services techniques de la Communauté de communes du Volvestre au 111, avenue de Toulouse à Carbonne ou auprès de la Mairie.



Lutte contre les frelons asiatiques

Les « *vespa velutina* » (frelons asiatiques) sont de redoutables prédateurs qui dévorent les abeilles et dont les piqûres peuvent être dangereuses pour l'homme. Dans un souci de sécurité publique, le conseil municipal du 16 octobre 2012 a décidé, à l'unanimité, de compléter le dispositif déjà existant de mise à disposition de la nacelle de la commune, permettant d'enlever les nids de frelons qui créent un risque certain pour la santé publique.

Il est indispensable de signaler la présence de nids de frelons à la mairie où l'on vous communiquera les coordonnées de spécialistes pour leur destruction. Seules des personnes habilitées doivent agir. Si le nid est en hauteur, la mairie met à votre disposition gratuitement la nacelle municipale et l'agent habilité à la manipuler. Attention, sa hauteur est limitée à 12 mètres à l'aplomb. Lorsque celle-ci ne pourra être mise à disposition d'un particulier dont le nid est trop haut, la commune participera à concurrence de 260 € TTC sur les frais de location d'une nacelle d'une hauteur supérieure à 12 mètres. Cette mesure permet de classer chaque usager sur un même pied d'égalité.

Rappel : le piégeage se fait au printemps

Quel que soit le lieu où les pièges seront disposés, il est souhaitable d'en mettre plusieurs et de les placer en plein soleil à une hauteur d'un ou deux mètres.

La Police Municipale peut vous fournir des pièges grâce à M. Sentenac qui les fabrique bénévolement. Il suffit d'incorporer un mélange de sirop et de bière pour les attraper.

Recette du sirop à placer dans le piège : une bière brune de préférence, deux carrés de sucre, une cuillère à soupe de sirop de grenadine et compléter avec de l'eau jusqu'à moitié de la bouteille. ●

Concours local des maisons fleuries : 26 participants

Les lauréats de la 4^e édition

Balcons, terrasses et murs

1. Viviane Icart
2. Martine Pauly,
3. Virginie Combes.

Maisons avec jardin

1. Patrice Richer
2. Bernard Gourdon
3. Marylène Bosquet

Jardins potagers extra- muros

1. Roland et Michèle Bergé
2. Gilbert Ferré
3. Pierre Fauchard



M. et M^{me} Soares-Rodrigues, Carbonnais, primés au niveau départemental pour le concours des maisons fleuries. De g. à d. : Michèle Lautré M. Soares Rodrigues, M. Izard, Sylvie Soares et Michel Icart.

Carbonne conserve ses deux fleurs au niveau régional

L'embellissement de la ville est le souci quotidien de Michel Icart, responsable du service cadre de vie et de ses équipes. La confirmation des deux fleurs au niveau régional des villes et villages fleuris est un gage de qualité et une reconnaissance professionnelle que nous souhaitons vous faire partager. ●

cadre de vie

Coups de coeur du jury

Balcons, terrasses et murs

Christiane Mazières.

Maisons avec jardin

Elias Tayar

Inscriptions au concours local 2013

Si vous souhaitez participer au concours local des maisons fleuries 2013 et contribuer à l'embellissement de votre ville, n'hésitez pas à retirer dès le mois d'avril la fiche d'inscription à la mairie.

Randonnée pédestre, de nouveaux sentiers en projet

Carbonne possède un environnement naturel exceptionnel : un fleuve, la Garonne, une rivière l'Arize avec des berges à végétation luxuriante, une faune et une flore préservées (zone Natura 2000), des coteaux valonnés dominant le piemont et la chaîne des Pyrénées.

Ce territoire naturel et agricole est préservé par le Plan Local d'Urbanisme (PLU) : pas de nouvelles habitations autorisées.

Une grande partie des berges de la Garonne (rive droite) est actuellement inaccessible et l'accès aux coteaux difficile excepté en partie par la route. C'est ainsi qu'est née l'idée de créer des sentiers de randonnée permettant aux promeneurs et randonneurs d'y accéder.

La deuxième raison pour ouvrir des nouveaux chemins de randonnée est l'existence dans le canton voisin de Rieux d'un réseau de sentiers desservant

les coteaux. Le nouveau sentier de Carbonne assurera la liaison avec celui de Rieux pour poursuivre vers Montesquieu réalisant ainsi une traversée pédestre du Volvestre qui est le projet de la Communauté de communes du Volvestre. Sur ce parcours se brancheront les sentiers existants des autres communes comme Latrape, Lacaugne, Castagnac Mas-sabrac, Montbrun-bocage...

Le sentier « Garonne-Coteaux »

L'itinéraire de promenade et randonnée « Garonne-Coteaux » débutera au Centre Socio Cul-

Itinéraire du futur sentier «Garonne-Coteaux»





Vue des coteaux : Carbonne et le méandre de la Garonne.

turel et longera la Garonne sur la rive droite pour monter ensuite dans les coteaux à mi chemin entre le pont du jumelage et l'embouchure de l'Arize et atteindre un point de vue remarquable sur la plaine de la Garonne et la ville de Carbonne. Le sentier redescendra vers le Pantala par des chemins vicinaux et rejoindra les sentiers de randonnée de Rieux sur la route de Latrape, le parcours représente une distance de 4 kms.

Le cheminement le long de la Garonne et la montée dans la falaise vers les coteaux nécessite la création d'un sentier actuellement inexistant. La portion dans les coteaux utilise en grande partie des chemins communaux existants. Le conseil municipal a confié la réalisation de cette opération à une association d'insertion « les Jardins du Volvestre » spécialisée dans ce domaine. Les travaux devront se dérouler cet hiver pour une ouverture du sentier au printemps, une convention de droit de passage a été signée entre la Mairie et les propriétaires riverains que nous tenons à remercier pour leur engagement à nos côtés.

Le sentier de L'Arize

Un deuxième projet de sentier de randonnée est prévu en 2013 sur les berges de l'Arize en collaboration avec « le syndicat des rives de l'Arize » (SIAH): depuis l'embouchure de l'Arize il longera la rive gauche jusqu'au pont puis la rive droite pour monter vers les coteaux et se terminer sur un point de vue remarquable dominant le moulin de Ferrey et l'église de Carbonne (distance : 1 km 500).

Trois sentiers existants

Ces nouveaux sentiers s'ajoutent aux trois sentiers existants : « **Carbonne au fil de l'eau** » le long de la rive gauche, **le parcours pédestre du lac de Barbis** et le **parcours santé du Centre socio culturel du Bois de Castres**. (les guides de ces sentiers sont disponibles à l'Office de tourisme de Carbonne).

Ces chemins et sentiers de randonnée offrent aux promeneurs un terrain de découverte du patrimoine naturel et culturel (des panneaux indiqueront les centres d'intérêt : faune, flore, patrimoine), ils préservent et valorisent le cadre de vie (zone Natura 2000), ils participent au développement touristique et favorisent l'activité physique dont on connaît les bienfaits sur la santé.

Objets trouvés

Pensez à contacter le service de la Police Municipale en cas de perte ou de découverte d'objets (clés, lunettes, portables, animaux...).
Contact : 05 61 97 32 82.

MJC : chantier jeunes chez Emmaüs

Nouveaux présidents :

- COC section tennis : Julien Armand.
- COC section cyclisme : Patrice Mathieu.
- Comité des fêtes : Pierre-Jean Castex.
- Gymnastique volontaire : Marie-Ève Vadrot.

MJ C-Carbonne

56, rue Lucien Cassagne.
Tél. : 05 61 87 43 58.
Fax : 05 61 87 95 55.
Courriel :
carbonne.mjc@wanadoo.fr

Programme du cinéma

Si vous souhaitez recevoir le programme de cinéma à domicile, envoyez un courriel à cinecarbonne@gmail.com
Il est également consultable sur le site internet de la ville : www.ville-carbonne.fr

Cinéma :

5 séances par semaine

1. Mardi (21 h).
2. Jeudi (21 h)
3. Vendredi (18 h).
4. Vendredi (21 h).
5. Dimanche (17 h).

Dans le cadre de ses actions, la MJC de Carbonne a organisé cette année un chantier jeunes en partenariat avec l'association Emmaüs Volvestre.

Une dizaine de jeunes carbonnais âgés de 12 à 17 ans, accompagnés de deux animateurs ont aidé à réceptionner, ranger, trier et vendre les dons très nombreux.

Le but de ce chantier étant de faire connaître aux jeunes les valeurs du monde humanitaire, de leur donner le goût du bénévolat et de l'engagement.

Le chantier s'est clôturé, samedi 15 décembre, par la vente « spécial Noël » organisée par l'association Emmaüs Volvestre. Une partie des recettes sera versée à la MJC pour permettre aux jeunes participants de financer leurs loisirs.



Les participants au chantier entourés de Franck Puntous (président d'Emmaüs) d'un salarié d'Emmaüs et les deux animatrices de la MJC.

Séjours 2013

- Du 24/02/2013 au 1^{er}/03/2013, Séjour Ski en Espagne, du CP à 17 ans.
- Du 8/07/2013 au 13/07/2013, Séjour Multi-Activités, du CP à 17ans.
- Du 22/07/2013 au 26/07/2013, Séjour Camping-Plage-Activités Nautiques, de 11ans à 17ans.

Centenaire du rugby



De g. à d. : Jean-Pierre Dupuy, co-président du RCL XV, Jean Soula, trésorier du comité du centenaire, Guy Bordonne, ancien président du rugby, Bernard Ségala, président du comité du centenaire, Germaine Ruquet secrétaire du comité du centenaire.

Tout juste cent ans que le rugby a été créé à Carbonne. Un événement qui sera célébré le samedi 29 juin au Bois de Castres. Recenser tous ceux qui, de près ou de loin, (joueurs, dirigeants supporters, etc...) se sont intéressés à la vie du rugby n'est pas chose facile. Aussi la poignée de bénévoles qui œuvre à l'organisation de cette manifestation lancent un appel.

Vous pouvez contacter Bernard Ségala : bernard.segala@wanadoo.fr (06.08.93.08.89) ou Germaine Ruquet : ruquet-germaine@wanadoo.fr (06.79.40.79.31).

Rendez-vous avec le 7^e Art

Festival des images aux mots
jeudi 21 février - « Les invisibles » 21 h.

Carbonne fait son cinéma
du 21 au 24 mars - « La musique au cinéma ».

Les détails de la programmation sont à venir sur www.ville-carbonne.fr.

Expositions à la galerie municipale

- Jusqu'au 2 février. « Wubik », art numérique.
- Du 4 au 18 février. Photographies « Les Ailes de Légende » par Les voyageurs de l'Age d'Or.
- Du 20 février au 24 mars. Atelier Terre.
- Du 27 mars au 28 avril. Biscuit Thé. Loisirs créatifs.
- Du 1^{er} au 15 mai. « Portraits de paysage » Pays du Sud Toulousain et CAUE 31. (voir p. 22).
- Du 21 mai au 19 juin. Atelier dessins, peintures de la MJC.

Jumelage : CARICAZ (CARbonne, Rieux, CAZères)

Les comités de jumelage de Carbonne, Rieux et Cazères se sont alliés pour construire un projet européen avec quatre de leurs villes jumelles : Font-Rubi et Colbatto (Espagne/Catalogne), Galliera-Veneta (Italie) et Monmouth (Royaume Uni/Pays de Galles). Ce projet a reçu l'appui financier de la Communauté Européenne.



De gauche à droite : Michel Audoubert (Rieux), Paul Macer-Wright (Monmouth), Christian Lacombe (Président du Comité de jumelage de Carbonne), Jean-Paul Amouroux (Cazères), Jean-Pierre Soula (Carbonne), Mike Brown (Monmouth).

Deux thèmes suggérés par la communauté européenne ont été retenus par les municipalités des sept villes : le bénévolat et la solidarité, notamment entre générations. Il s'agit, sur ces deux thèmes, de comparer des actions existantes ou en projet dans les sept villes, pour dégager leurs ressemblances et différences. Les différences seront intéressantes car elles pourront éventuellement apporter de nouvelles idées aux partenaires.

Depuis septembre 2011, les sept comités ont effectué un travail préparatoire dans chaque ville. A Carbonne, le comité de jumelage a réuni en décembre dernier, les personnes sensibilisées au bénévolat pour permettre un échange d'expériences (négatives ou positives). **Une prochaine réunion est programmée au cours du 1^{er} trimestre 2013 sur la solidarité.** Les acteurs locaux y seront conviés.

A vos agendas...

- **9 février : Journée et soirée Africaine**
Centre socio-culturel du Bois de Castres. Stages et contes enfants/adultes en journée. Repas africain à 20 h suivi d'un spectacle/concert avec l'ensemble «Kinkeliba» proposé par la MJC (05 61 87 43 58) en partenariat avec l'association Artfolie.
- **16 février : Loto**
Salles des fêtes du Bois de Castres, 21 h, organisé par le comité d'animation du personnel municipal.
- **21 février : Festival des images aux mots**
Film «Les invisibles» à 21h.
- **24 février : Loto du Chaoudelet**
Salles des fêtes du Bois de Castres, 15 h.
- **21 au 24 mars : Festival « La musique au cinéma ».**
- **23 mars : Carnaval**
14 h à 18 h, place de la République organisé par la MJC. Thème 2013 : Les supers héros.
- **26, 27 et 28 avril : Jumelage : CARICAZ (voir ci-dessus).**

Les 26, 27 et 28 avril 2013

Environ 165 européens des villes jumelles arriveront vendredi 26 avril 2013. Ils seront logés, dans les familles d'accueil de Carbonne, Rieux et Cazères. Samedi, concert à Cazères à 17 h avec les chorales de Collbatto et Boussens, les écoles de musique de Cazères et Rieux puis concert à Carbonne à 21h (Eglise Saint-Laurent) avec les chorales de Monmouth, Font-Rubi, Gallera-Veneta et Salles/Carbonne. Dimanche 28 avril, tous les participants se retrouveront à Rieux pour faire les synthèses des ateliers afin d'élaborer un « **recueil de bonnes pratiques** » qui sera présenté à la communauté européenne. Il permettra aux partenaires de trouver des idées novatrices. ●

Le comité de jumelage de Carbonne devra pour ce rassemblement héberger les amis Gallois et Italiens. Les familles désireuses d'accueillir des personnes sont priées de contacter le comité de jumelage. Nadine Portet au 05 61 87 09 76. Courriel : portet.nadine@free.fr

- **30, 31 mars et 1^{er} avril : Tournoi International de football**
Tél. 05 61 87 01 96. Courriel : js.carbonne@wanadoo.fr. Site : <http://www.js-carbonne.com>.
- **6 avril : Soirée Tapas**
Salle des fêtes du Bois de Castres. Nombre limité de places. Renseignements et réservations auprès de l'Office de Tourisme au 05 61 87 59 03.
- **14 mai et 4 juin : Zumba en ville**
Renseignements : MJC (05 61 87 43 58).
- **15 juin : Spectacles de danse**
Salle des fêtes. Enfants à 16 h et ado/adultes à 20 h 30.
- **21 juin : Fête de la musique**
Au centre ville de 19 h à 2 h, plusieurs scènes plein air. Possibilité de restauration sur place. Une proposition de la MJC. Renseignements : 05 61 87 43 58.
- **22 au 30 juin : Exposition « Entre les Mains »** Halle à la volaille.
- **29 juin : Centenaire du rugby**
Renseignements Bernard Ségala 06 08 93 08 89 ou Germaine Ruquet 06 79 40 79 31.

« Espace associatif municipal »

32 ter, place de la République
à l'Office de Tourisme
31390 Carbonne
Tél. 05 61 87 59 03.
Horaires d'ouverture :
Lundi 14 h à 18 h.
Mardi et jeudi 9 h à 12 h
et 14 h 30 à 18 h 30.
Vendredi 9 h à 12 h.
Samedi 8 h 30 à 12 h 30.

Le Pays du Sud Toulousain vous propose de



Redécouvrir l'Arize

Dans le cadre de sa charte architecturale et paysagère et de la Convention Européenne du Paysage, le Pays Sud Toulousain s'engage avec le projet « Portraits de Paysages », dans une démarche de lecture de paysages permettant de redécouvrir la rivière Arize.

aller à la rencontre des populations pour une meilleure connaissance des regards portés sur le paysage de l'Arize, tel est le fil conducteur qui alimente les actions portées par le Pays Sud Toulousain sur les communes de Carbonne, Rieux-Volvestre et Montesquieu-Volvestre. Pour répondre à cet objectif, le Pays a souhaité apporter une dimension artistique et culturelle au projet en s'associant à l'artiste plasticien Carl Hurtin qui sillonne actuellement le territoire à la rencontre des populations.

Les jeunes donnent aussi leur avis au travers des actions qui sont menées depuis la rentrée 2012 en partenariat avec le CAUE 31 et les associations locales, dans les quatre classes qui participent aux « portraits de paysages ». Le public peut suivre le déroulement du projet sur le blog dédié* et rendez-vous en mai (exposition à Carbonne) et en juin 2013 pour une grande balade culturelle sur les bords de l'Arize réaménagés par le SIAHA pour l'occasion. Pour finaliser le projet, un livret sera édité afin de rendre compte de cette démarche singulière et participative. ●



© Florian.

L'Arize.

« Portraits de paysages » s'expose
Du 1^{er} au 15 mai. Exposition à la Galerie Municipale, Mairie de Carbonne. Panneaux retraçant le travail et les réflexions menés tout au long de l'année par les scolaires, leurs professeurs et les intervenants concernant le paysage de l'Arize. Proposition du Pays du Sud Toulousain et du CAUE 31.

CAUE 31

Conseil d'Architecture d'Urbanisme de l'Environnement de la Haute-Garonne
 1, rue Matabiau
 31000 Toulouse
 Tél. 05 62 73 73 62
 Courriel : caue@caue31.org
 Site : www.caue31.org

SIAHA

Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique de l'Arize

Qui est Carl Hurtin ?

Artiste plasticien et jardinier autochtone du Pays, Carl Hurtin travaille en philotopiste (Philo : l'amitié, l'empathie, associée à topos : le lieu). Il parle, il échange, il s'intéresse et le tout forme une œuvre tantôt plastique, tantôt performative, tantôt filmique. Il détourne des objets, il retourne des bateaux, il nous offre un autre regard sur notre quotidien.



© Carl Hurtin - El Pueblo.

Pour tout renseignement sur le projet :

Florence POVEDA
 chargée de mission culture du Pays Sud Toulousain.
 Tél : 05 61 87 91 16
 email : culturel-sudtoulousain@orange.fr
 (*)blog : <http://portraitsdepaysages.sanspubs.com>

Le projet est soutenu par l'Europe (FEDER), l'Etat (FNADT) et le Conseil Régional de Midi-Pyrénées.

Parrainage officiel de la ville de Nagartzé

À la suite du conseil municipal décidant de participer à la campagne de parrainage des villages tibétains, « Nagartzé » étant la ville choisie pour Carbone, une journée particulière pour officialiser ce parrainage s'est déroulée le 30 septembre 2012, simultanément avec cinq autres communes du Volvestre participant à cette opération (Bax, Gensac, Latrape, Lavelanet et Mailholas).

Deux personnalités du Tibet en exil, accompagnées d'une forte délégation étaient les invités vedettes : M^{me} Jetsum Péma, sœur du Dalai-Lama, surnommée « la Mère du Tibet » pour son action en faveur de l'éducation des enfants tibétains en exil et M. N. Dorjee, ambassadeur du Dalai-Lama en Europe.

La visite des cinq communes du Volvestre qui s'est déroulée dans la matinée a permis de découvrir un patrimoine particulier à chaque village ayant un lien commun avec une des problématiques tibétaines.

C'est à Carbone que se terminait le circuit par une réception au Musée Abbal. M^{elle} Abbal a accueilli la délégation pour une découverte des splendides sculptures d'André Abbal, symbole du patrimoine Carbonnais.

La célébration officielle du parrainage s'est déroulée au centre socio culturel où Bernard Bros, au nom de la municipalité de Carbone, accueillait la délégation



Présentation des panneaux d'entrée de ville par les élus des six villes du Volvestre partenaires du parrainage tibétain. Mailholas : Gérard Carrère (Maire). Latrape : Jean-Louis Seguela (Maire). Lavelanet de Comminges : Evelyn Delavergne (Maire). Bax : José Rosello (adjoint au maire). Carbone : Bernard Bros (adjoint au maire). Gensac-sur-Garonne : Henri Devic (Maire).

et soulignait la signification de ce parrainage : témoignage de solidarité, de sympathie et de respect pour le peuple Tibétain en lutte, mais également la richesse du partage et de l'échange de nos cultures.

M^{me} Jetsum Pema et M. Dorjee ont rappelé les dernières atteintes aux droits de l'homme du gouvernement chinois (suppression de la langue tibétaine dans les écoles, nombreux emprisonnements, destruction des monastères, fermeture des frontières) aboutissant à un véritable génocide culturel. Ils ont redit la dimension non violente de la résistance du peuple tibétain et l'importance des parrainages comme soutien à la cause tibétaine : « *tant qu'on parle du Tibet, le Tibet est vivant, les Français entendent parler des villages tibétains qui ne tombent pas dans l'oubli et cette action encourage les villageois qui se sentent reconnus.* »

Après la découverte des plaques de parrainage et la remise des « Khartags » (écharpes blanches) aux maires, des élèves du collège André Abbal sont venus présenter des contes tibétains. Des groupes folkloriques occitans et tibétains ont clôturé cette superbe journée, démontrant la richesse des échanges culturels entre peuples et la volonté de préserver leur patrimoine culturel malgré l'oppression actuelle ou historique. ●



M^{elle} Abbal et Bernard Bros (adjoint au maire) accueillent Jetsum Péma et la délégation Tibétaine accompagnée des élus du Volvestre au Musée Abbal pour leur faire découvrir le lieu.

regards sur...

Carbonne info services

info services

MAIRIE

Place Jules Ferry, 31390 Carbonne.
Tél. : 05 61 87 80 03. Fax : 05 61 87 47 51.
www.ville-carbonne.fr
Courriel : contact@ville-carbonne.fr
Ouverte du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 14 h à 17 h.
Le samedi de 8 h 30 à 12 h 30.

Bibliothèque Municipale

48, rue Lucien-Cassagne. Tél/fax. : 05 61 87 59 81.
Courriel : service.culturel@ville-carbonne.fr
Ouverte le mardi de 15 h à 18 h, le mercredi de 10 h à 12 h et de 14 h à 18 h, le jeudi de 10 h à 12 h, le vendredi de 15 h à 18 h, le samedi de 10 h à 12 h et de 14 h à 18 h.

Centre Communal d'Action sociale (C.C.A.S.)

Tél. : 05 61 87 80 03.
Ouvert du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 30 et l'après-midi sur rendez-vous.

Centre Socio-culturel du Bois de Castres

Tél. : 05 61 87 03 11.

Centre Technique Municipal

Ouvert du lundi au vendredi de 8 h-12 h et 13 h 30-17 h 30.
Tél. : 05 61 87 94 26.
Courriel : centre.technique.municipal@ville-carbonne.fr

Police municipale

Tél. : 05 61 97 32 82. Fax : 05 61 97 44 07.
Courriel : police.municipale@ville-carbonne.fr

AFIDEL (Association Formation Insertion Développement Local)

68, rue de l'Église. Tél. : 05 61 87 20 92.
site : www.afidel.org
Courriel : contact@afidel.fr

CAF

Un conseiller peut vous recevoir. Prendre rendez-vous au 0810 25 31 10.

Caisse Régionale d'Assurance Maladie (CRAM)

Sur rendez-vous les 2^e et les 4^e jeudis de chaque mois.
Numéro d'appel : 39 60 du lundi au vendredi de 8 h à 17 h.

CAP EMPLOI 31

Permanence à la mairie lundi et mercredi.

ACREF (aide à la recherche d'emploi)

Permanence à la MJC le mardi de 9 h à 12 h.

Centre Médico Psychologique (C.M.P.)

Hôpital de jour adulte
40, chemin des Nauzes. Tél. : 05 61 43 45 25.
Du lundi au vendredi de 9 h à 16 h 30.

Centre médico-social (assistantes sociales)

Impasse des Rosiers. Tél. : 05 61 87 83 64.
Permanence : lundi après-midi, jeudi matin

Communauté de communes du Volvestre

Secrétariat : 34, avenue de Toulouse
Tél. : 05 61 90 80 70. Fax : 05 61 87 96 82.
www.cc-volvestre.fr

Animation économique : Tél. : 05 61 90 80 76.

Déchetterie : Tél. : 05 61 87 80 81 (ouverte du mardi au samedi de 8 h 30 à 12 h et de 14 h à 18 h).

Conciliateur

Mairie de Carbonne le jeudi de 14 h à 17 h.

Conseiller Agricole

4, place des Halles. Tél. : 05 61 87 81 44.

Crèche intercommunale "Mousseline et Caramel"

35, avenue Prosjean. Tél. : 05 61 90 21 44.

Écoles

École maternelle H. Chanfreau : 05 61 87 99 80.

École élémentaire H. Chanfreau : 05 61 87 85 59.

Collège André Abbal : 05 61 98 45 10.

La Poste

Rue Gambetta. Tél. : 36 31.

Mission locale

Permanence au Centre médico-social tous les jeudis sur rendez-vous. Tél. : 05 61 51 54 31.

MJ C-Carbonne

56, rue Lucien Cassagne.
Tél. : 05 61 87 43 58. Fax : 05 61 87 95 55.
Courriel: carbonne.mjc@wanadoo.fr

Musée Abbal

Rue du Sculpteur Abbal.
Tél. : 05 61 87 82 67. www.museeabbal.free.fr

Mutualité sociale agricole et assistante sociale agricole

44, rue Lucien Cassagne. Tél. : 05 61 87 01 61.
Permanence le mardi et le jeudi de 8 h 30-12 h 30 et 13 h 30-16 h 30.

Office de tourisme

32 ter, pl. de la République. Tél./fax : 05 61 87 59 03.
Courriel : accueil@tourismecarbonne.com
Mardi, mercredi et vendredi : 9 h -12 h 30/ 14 h -18 h.
Jeudi : 9 h -12 h 30.
Samedi : 9 h -12 h 30/ 14 h -17 h. Fermé le lundi et le jeudi après-midi.

OPH 31 (ex OPDHLM)

Permanence sans rendez-vous : mardi 13 h 30-17 h 30 et mercredi 9 h-12 h 30. Tél.05 61 98 70 94.

Pays du Sud Toulousain

68, rue de l'Église. Tél. : 05 61 87 91 16.
www.paysdusudtoulousain.fr

Permanence juridique

Permanence à la mairie sur RDV le 1^{er} lundi après-midi de chaque mois. Tél. : 05 61 87 80 03.

Régie des transports

Tél. : 05 61 97 69 53. Courriel : regie.carbonne@wanadoo.fr

SNCF

Tél. : 05 61 87 82 47.

TREMLIN (travail, emploi, insertion)

Permanence à la mairie sur rendez-vous.
Tél. : 05 61 98 76 70.

Trésorerie du Volvestre

12, place Jules Ferry. Tél. : 05 61 87 84 99.
Du lundi au jeudi de 9 h à 12 h et de 13 h à 16 h.
Le vendredi de 8 h 30 à 11 h 30.

Marché du terroir

À la halle centrale, tous les samedis de 8 h à 13 h.

Marché hebdomadaire

Tous les jeudis de 8 h à 13 h.
Marché à la volaille à 10 h 30.
(halle aux jardiniers).

URGENCES

SAMU 15

Pompiers 18

Gendarmerie : 17 ou 05 61 87 83 17

Médecins de garde : 05 61 87 86 23 ou 05 61 87 86 33.

ERDF 0810 131 133

Astreinte technique : 06 23 71 47 57
Service de l'assainissement :
05 62 00 72 80